

API DE SARTROUVILLE  
Association des Parents Indépendants de Sartrouville  
Mairie  
Place de l'hôtel de Ville  
78500 SARTROUVILLE

Adresse courrier  
Chez Marie-France Hadded  
7 rue Daguerre  
78500 SARTROUVILLE

Sartrouville, le 24 septembre 2021

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2021 à Sartrouville**

*Présents* : Les membres du bureau (6 personnes) et 56 adhérents soit un total de 62 présents – 10 pouvoirs transmis pour les votes

Marie-France Hadded, Présidente, ouvre la séance à 20 h 10.

Secrétaire de séance : Marc Baitel

Invitée d'honneur : Lydie BENAY de l'UNAAPE – Présidente de l'UR Ile de France et de l'UD78

### Approbation de l'ordre du jour :

*Pour rappel voici l'ordre du jour :*

- Présentation de l'association
- Présentation du rapport moral soumis au vote de l'assemblée
- Présentation du bilan financier et bilan prévisionnel soumis au vote de l'assemblée
- Quitus
- Appel à candidature conseil d'administration
- Élection de l'administrateur entrant
- Communication au sein de l'association
- Retour sur le questionnaire adressé aux adhérents
- Retour sur le forum des associations
- Rappel de la charte du parent d'élève API
- Partage du document de rentrée UNAAPE 78
- Propositions de charte pour la gestion des listes et têtes de listes 2021-2022
- Questions diverses
- Réalisation en ilots des listes de parents d'élèves par établissement et signature de la charte du parent d'élève

ABSTENTION : 2

CONTRE : 15

POUR : 55

**ORDRE DU JOUR : approuvé**

Rapport moral :

Lecture en séance

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 72

**Rapport moral : approuvé à l'unanimité**

Rapport financier :

Présentation en séance des différents postes de dépenses

Versus nombre d'adhésions qui créditent le compte de l'API

Présentation de répartition du budget entre les différentes écoles + dépenses incompressibles (adhésion, assurance, photocopies...)

L'UNAAPE informe qu'étant membre de l'union départementale, l'API peut bénéficier de dotations budgétaires

Dépenses prises en charge en partie ou en totalité

Conférences → pas d'exemples précis, l'UNAAPE étudie les propositions

Exemple : harcèlement à l'école

→ Envoyer les projets à l'UNAAPE

Comment sont décidés les dépenses des budgets alloués aux écoles ?

En général, l'UNAAPE alloue 500/600€

Demande de partage des sujets des différentes conférences entre toutes les écoles : oui, c'est possible

Vote budget annuel/prévisionnel

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 72

**Rapport financier : approuvé à l'unanimité**

QUITUS :

Vote :

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 70

**QUITUS : approuvé**

Présentation du bureau :

Vote pour 1 poste d'administrateur entrant à pourvoir : personne qui serait concentrée sur les enfants en situation de handicap et aussi pour travailler sur le harcèlement scolaire

Volontaires : Sonia da Silva / Gwenaëlle Sidhom

**Sonia Da Silva est élue par les votants**

Gwenaëlle est invitée à se rapprocher de Sonia pour travailler avec elle

Communication au sein de l'association :

- Normalement, 2 à 3 réunions annuelles qui n'ont pas pu avoir lieu. Ces réunions ont été « remplacées » par 2 newsletters.
- Retour sur l'envoi de questionnaire aux adhérents pour avoir des retours sur l'association.
- Participation au forum des associations : chaque année nouveaux contacts et nouvelles adhésions

- Charte des parents d'élèves : contient les fondamentaux de l'API → va permettre de co-construire et faire avancer la situation de tous les élèves – pas d'actions « individuelles » mais collectives

Proposition de charte/règlement intérieur pour les têtes de liste : Présentée par Hélène Bué le Floch qui s'est portée volontaire pour travailler sur le sujet

Pour que chaque adhérent puisse s'y retrouver et participer sereinement.

Investissement, disponibilité, présentation du réalisé/futur, maîtrise des outils et divers sites internet, compétences relationnelles...

Comment choisir la liste ? la liste doit représenter les différents niveaux, renouvellement de la liste, que les personnes qui veulent se réengager se soient déjà engagées l'année précédente

Réponses aux questions diverses faites à l'oral durant l'assemblée :

Rappels de Lydie BENAY sur « l'API Sartrouville » : retour de l'API vers l'UNAAPE (qui était absent depuis des années) ; les statuts ne sont jamais les mêmes entre les associations ; les présidents ne sont pas nécessairement des juristes.

Le règlement peut être mis à jour, comme la charte des adhérents.

La présidente ne convoque pas en son nom mais au nom de l'association.

Règlement intérieur à revoir.

Fin de séance à 22 h 15

**Marie-France Hadded**  
**Présidente API**



**Sabine Maheu-Raynal**  
**Trésorière API**

